



Rennes, le 14 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Mûr-de-Bretagne (Guerlédan)

Comité de suivi des études du 11 janvier 2019

Yves Le Breton, préfet des Côtes-d'Armor, et Gérard Lahellec, vice-président de la Région Bretagne, ont réuni, vendredi 11 janvier 2019, en mairie de Guerlédan, le comité de suivi des études<sup>1</sup> pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne. Cette réunion a été l'occasion de partager les conclusions de l'enquête publique menée à l'automne 2018 et de préciser les conditions de poursuite de cette opération, qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.

#### Les conclusions de l'enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) sur le projet d'aménagement de la RN 164 au niveau de Mûr-de-Bretagne (section d'environ 11 km) s'est déroulée, dans de bonnes conditions de participation, du 6 septembre au 10 octobre 2018.

À l'issue des échanges, le commissaire-enquêteur a conclu l'enquête le 28 novembre 2018 par un **avis favorable** sur l'utilité publique du projet, assorti de **deux réserves** et de **deux recommandations**.

Les réserves portent sur :

- la nécessité de suivre, après la réalisation du projet, l'évolution du trafic sur la RD 35 (entre les bourgs de Mûr-de-Bretagne et Saint-Guen) pour, le cas échéant, définir des mesures de sécurisation afin de répondre aux inquiétudes de certains habitants ;
- la réalisation de mesures de qualité de l'air, avant et après mise en service, au niveau des habitations les plus proches du nouveau tracé.

**L'État a donné son accord à la mise en œuvre de ces deux demandes.**

Les recommandations portent sur :

- la nécessité de bien prendre en compte les situations individuelles des personnes les plus impactées, ce qui est une préoccupation naturelle du maître d'ouvrage.
- la possibilité d'étudier la réalisation d'une aire de repos ou de valorisation touristique du territoire. Sur ce point, l'État a rappelé qu'il était prêt à mettre à la disposition des acteurs des terrains aux abords de l'échangeur du Zélo à Gouarec pour la réalisation d'un tel aménagement.

---

1- Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement.

**Contacts presse :**

**Préfecture des Côtes-d'Armor :** Frédéric MAIGNAN – 02 96 62 43 02

**DREAL Bretagne :** Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Conseil régional de Bretagne :** Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Sur ces bases, le Préfet des Côtes-d'Armor va prochainement pouvoir prendre un **arrêté déclarant l'opération d'utilité publique**. Ce sera le 24<sup>e</sup> et dernier arrêté d'utilité publique pour finaliser l'aménagement de la RN 164.

### La poursuite du projet pour un démarrage du chantier à horizon 2023

Une fois cet arrêté pris, les études de détail, qui permettront de fixer toutes les caractéristiques du projet en concertation avec les élus et les riverains, pourront être engagées.

L'objectif est de définir un projet suffisamment précis pour figer les emprises nécessaires. Les dernières procédures réglementaires pourront alors être initiées : l'enquête parcellaire précédant les acquisitions amiables ou par voie d'expropriation, le diagnostic archéologique, le dossier d'autorisation environnementale.

L'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) va également permettre aux services de l'État d'engager les négociations amiables pour l'acquisition d'une habitation impactée par le projet.

De son côté, le Département des Côtes-d'Armor a entamé les démarches en vue du lancement d'une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier (remembrement).

**Ces différentes études et procédures, lancées dès 2019, permettront de préparer un démarrage des travaux dans le secteur de Mûr-de-Bretagne au cours de l'année 2023.**

### Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN 164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN 164, destinée à améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne, est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne* : il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, afin de favoriser son développement économique et social et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra également d'optimiser les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN 164, tout en proposant une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne qui sera inscrit dans la prochaine contractualisation. Un tel effort financier est sans précédent.

Suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le Président de la République a confirmé, le 21 juin 2018 à Quimper, son attachement à tenir les objectifs du calendrier prévu pour achever cet aménagement stratégique pour le territoire.



Préfecture des Côtes-d'Armor : Frédéric MIGNAN – 02 96 62 43 02

DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil régional de Bretagne : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57